

# LA VIE SYNDICALE

ORGANE DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX

Rédaction et administration: 1231, rue DeMontigny Est, Montréal

Téléphone: FALKIRK 1139

NOVEMBRE 1940

## Retraite fermée pour les ouvriers des Syndicats Catholiques

A la Villa Saint-Martin, le 21 décembre 1940

Il y a quelque vingt ans, les syndicats catholiques nationaux étaient fondés. Les initiateurs de ce mouvement, les apôtres de la première heure furent tous convoqués à aller faire une retraite fermée à la Villa Saint-Martin afin de se préparer dans le silence et la méditation à leur apostolat social. Tous les ans, à peu près à la même date, nous invitons les syndiqués à aller participer à une retraite fermée. Serait-ce parce que la formule d'invitation à la retraite fermée est vieille et désuète après vingt ans? serait-ce encore parce que la préoccupation de ne pas perdre une journée ou deux de salaire ait empêché plusieurs syndiqués de faire cette retraite? nous avons donc malheureusement constaté que le nombre des retraitants diminuait d'année en année.

L'oeuvre des retraites fermées de la Villa Saint-Martin inaugure cette année, spécialement pour les ouvriers des syndicats catholiques, une retraite qui commencera le 21 décembre dans l'après-midi à trois heures pour se terminer le dimanche dans la soirée, le 22 décembre à 9 heures. Cette retraite fermée ouvrière durera donc exactement une journée et demie, du samedi après-midi au dimanche soir. Il n'y a personne qui puisse alléguer comme excuse qu'en allant à la retraite, il va perdre un jour ou deux de salaire. Car la plupart des ouvriers finissent leur semaine de travail le samedi au midi et ainsi peuvent facilement trouver le temps disponible pour aller faire leur retraite fermée.

Nous escomptons d'avance que toutes les chambres de la Villa Saint-Martin seront occupées le 21 décembre à trois heures. Déjà, dans tous les syndicats, plusieurs ouvriers ont donné leur inscription pour cette retraite fermée du 21 décembre. Ce que nous désirons cependant, ce serait que tous les syndicats soient représentés dans cette retraite par quelques-uns de leurs officiers ou de leurs membres.

Le jour n'est peut-être pas loin où chaque métier, chaque syndicat organisera tous les ans sa retraite fermée exclusivement pour tous ses membres, ce serait un grand jour de rénovation dans l'esprit syndicaliste qui doit animer tous les ouvriers.

Si on insiste tant sur la nécessité pour les syndiqués catholiques de faire tous les ans leur retraite fermée, c'est qu'il s'agit ici d'une préparation immédiate à l'apostolat social auprès des masses ouvrières. La retraite fermée prépare et forme les apôtres qui serviront à élargir les cadres du mouvement syndical et à maintenir dans la discipline syndicale ceux qui y sont déjà. La retraite fermée réveille et stimule les volontés, en faisant mieux connaître aux ouvriers leurs responsabilités sociales.

"Ce n'est que lorsqu'ils se seront mis d'accord sur la nécessité de la réforme sociale et sur le programme qui doit l'inspirer que les catholiques sauront, selon le magnifique mot d'ordre que leur a tracé le pape Léon XIII, "se reprendre et s'affirmer comme des fils de lumière; s'imposer au respect de tous par la force invincible de l'unité; prendre avec clairvoyance et courage, conformément à la doctrine exposée dans Nos Encycliques, l'initiative de tous les vrais progrès sociaux, se montrer les défenseurs patients et les conseillers éclairés des faibles et des déshérités; se tenir enfin au premier rang parmi ceux qui ont l'intention loyale de concourir à faire régner partout, contre les ennemis de tout ordre, les éternels principes de la justice et de la charité chrétienne."

Tout ce programme d'apostolat social tracé de main de maître par Léon XIII dans une lettre au cardinal Langénieux, vous pouvez le réaliser, ouvriers des syndicats catholiques, mais avant de le réaliser, il faut que vous en saisissiez l'importance, la nécessité, et c'est dans la retraite fermée et par la retraite fermée que vous le comprendrez.

## Chronique syndicale

Le malheur de l'un fait souvent le bonheur de l'autre. La guerre est bien, sans contredit, le plus grand des malheurs et surtout pour toutes les nations, grandes et petites, qui, bon gré ou mal gré, ont été obligées d'y participer. Tandis que la guerre est un malheur pour les nations de l'Europe, elle est, d'une certaine façon, pour tous les ouvriers canadiens, un bonheur, en ce sens qu'elle leur apporte une grande prospérité.

Dans les métiers de la construction, de nombreux contrats ont été accordés à nos entrepreneurs généraux par le gouvernement fédéral. La main-d'oeuvre compétente est en grande demande pour exécuter dans le plus bref délai possible toutes ces constructions nouvelles. C'est lire aussi que tous les syndicats de la construction con-

naissent une ère de prospérité.

Le syndicat de la ganterie accomplit du bon travail de recrutement, surtout dans la section des opératrices des gants de travail; plus de deux cents membres nouveaux ont donné leur adhésion au syndicat. Les dévoués officiers du syndicat des gantiers suivent leur affaire de près; ils préparent actuellement en comités leurs listes nouvelles de prix qui serviront au renouvellement prochain des contrats collectifs pour les tailleurs de gants fins, de gants de travail ainsi que pour les opératrices.

Comme il fait froid en Europe les soldats ont besoin de gants et ici au Canada, nos ouvriers et ouvrières sont tous disposés à leur fournir des gants bien chauds et bien faits.

Le syndicat de la chaussure

entretient l'espoir pour ses membres d'obtenir une augmentation de salaire et un changement dans les taux à la pièce. L'Association des manufacturiers de chaussures, pour donner suite à la demande des ouvriers concernant cette augmentation de salaires, a tenu son assemblée le 18 novembre et a résolu de ne donner que 4% d'augmentation sur les salaires antérieurs et cela seulement au 1er janvier 1941.

Dans le syndicat de la confection, la Standard Shirt est en bonne voie d'organisation, malgré toutes les difficultés que suscite l'internationale. Les officiers des syndicats ne se laissent pas cependant rebuter par cette campagne de calomnies et de mensonges menée par les internationaux auprès des tailleurs et des opératrices de la Standard Shirt contre les Syndicats. La vérité vient toujours à bout de triompher.

Les officiers des syndicats ne recrutent pas de nouveaux membres à force de promesses qui ne se réaliseront jamais; ce ne sont pas des bourreurs de crânes. Ils exposent, comme ils l'ont toujours fait dans leurs assemblées de propagande et de recrutement, la nécessité urgente d'un syndicalisme national adapté à nos aspirations et à notre mentalité canadienne. Ils ne promettent pas à leurs futurs adhérents d'aller leur décrocher la lune, mais, au contraire, ils leur font toucher du doigt ce qu'ils ont accompli pour d'autres ouvriers et ouvrières.

Les syndicats n'ont pas honte de leur passé, leurs oeuvres démontrent tout le bien qu'ils ont fait à celui qui est sans préjugés et qui veut s'ouvrir les yeux.

Dans le syndicat de la boulangerie, on travaille ardemment au renouvellement du contrat. Il y a bien quelques mécontents qui, après avoir quitté le syndicat, ont fondé une autre union. Nous ne sommes pas surpris de la conduite actuelle de ces mécontents. Ce dont nous serions le plus surpris, ce serait qu'ils réussissent dans leurs projets. L'avenir nous le dira.

Les employés de la cité font du bon travail de recrutement et de réorganisation. Ceux qui doutaient du succès futur de ce syndicat, et ces derniers se trouvaient malheureusement chez les ouvriers employés au service de la cité, s'aperçoivent que les officiers veulent aller jusqu'au bout. Plusieurs employés de la cité réalisent que le plancher du patronage glisse sous leurs pieds et qu'ils doivent s'accrocher à quelque chose qui demeure en permanence.

LE CHRONIQUEUR

## Le repos dominical en Espagne

Une loi du 13 juillet 1940 a établi une nouvelle réglementation du repos dominical, remplaçant celle qui avait été instituée par le décret-loi du 8 juin 1925 et son règlement d'application du 17 décembre 1926.

L'exposé des motifs déclare: "La ferme volonté de l'Etat espagnol, manifestée dans la Charte du Travail, de rénover la tradition catholique de justice sociale suivant une convention hu-

(Suite à la page 2)

## Importance des cercles d'études

(par Gérard TREMBLAY)

Bien que le but primordial des syndicats professionnels soit l'avancement et la protection des intérêts matériels des travailleurs, il n'en reste pas moins que l'étude des problèmes économiques et sociaux doit solliciter puissamment l'attention des chefs de notre mouvement. Un chef ouvrier, surtout un chef de syndicalisme catholique, ne s'improvise pas. Il est un ensemble de principes de morale catholique qu'il doit non seulement connaître, mais sur lesquels il doit méditer. Au surplus, la gymnastique de l'étude prépare l'ouvrier aux grandes tâches; il saura mieux alors discuter avec le patron les clauses d'un contrat de travail; il sera plus en mesure de convaincre son auditoire s'il a l'occasion de porter la parole devant les foules.

(Extrait d'un article de M. Gérard Tremblay, alors secrétaire général des syndicats catholiques de Montréal, Programme-Souvenir, septembre 1926.)

## Conseil des syndicats des métiers de la construction

Une grande activité règne actuellement dans la plupart des syndicats affiliés au Conseil de Construction. Le Bureau des Finances, composé au sein de ce Conseil pour promouvoir les intérêts des syndicats affiliés, marche parfaitement bien et une grande collaboration existe parmi les agents d'affaires et les officiers de cet important organisme.

Les travaux que le gouvernement fait exécuter pour les industries de guerre contribuent pour une large part à cette activité. Les demandes de main-d'oeuvre affluent au bureau et il y a actuellement des positions d'ouvertes pour certains métiers dans différents centres de la province: Roberval, Halifax, Sherbrooke, Trois-Rivières, etc...

La main-d'oeuvre se fait rare surtout chez les menuisiers, les plombiers et poseurs d'appareils de chauffage, chez les briqueteurs, ainsi que les poseurs d'acier d'armature. C'est pourquoi nous demandons à tous les gens de ces métiers qui sont actuellement sans ouvrage de se rapporter le plus tôt possible au bureau, et l'agent d'affaires de leur syndicat leur trouvera sûrement du travail. Lorsqu'un membre a fini de travailler dans un endroit quelconque, il devrait se rapporter immédiatement afin de nous aider à remplir les demandes qui nous sont faites par les employeurs.

Nous profitons de l'espace qui nous est fourni dans cette colonne pour demander encore une fois à tous les syndicats affiliés de nous faire parvenir une liste de leurs membres et nous rappelons aux officiers que les syndicats doivent nous faire parvenir leurs rapports des taxes per capita au plus tard le quinze du mois qui suit la perception par le syndicat.

A la demande des membres du Syndicat des Poseurs de marbre, tuile et terrazzo, le Bureau des Finances a nommé Monsieur Carlo Peressi agent d'affaires de ce syndicat. M. Peressi est avantageusement connu parmi les gens de ce métier et nous avons tout lieu de croire qu'il rendra de grands services à ce syndicat. Nous lui souhaitons bonne chance.

J.-René LAPOINTE,  
secrétaire du Bureau des Finances.

## L'association des plâtriers et latteurs de Montréal

Depuis le jour où votre humble serviteur a été choisi par son syndicat comme agent d'affaires, il n'a que des félicitations à adresser aux membres pour la sympathie qu'ils lui ont témoignée jusqu'ici et la bonne volonté à s'acquitter envers le syndicat de leurs cotisations mensuelles.

A cause de la froide température, les travaux de notre métier

(Suite à la page 2)

## L'association des plâtriers et latteurs de Montréal

(Suite de la 1ère page)

ont ralenti quelque peu. Cependant comme il y a beaucoup de chantiers de construction en marche, je crois que tous les plâtriers et latteurs n'auront pas trop à souffrir du manque de travail durant cet hiver. En plus des grands chantiers de construction, il y a beaucoup à attendre de la construction privée; les permis qui se donnent tous les jours pour la petite propriété sont nombreux. Votre agent d'affaires se doit de vous donner de bonnes nouvelles de l'Association des maîtres-plâtriers et latteurs. Le travail entrepris il y a quelques mois avec nos patrons pour collaborer à une convention collective rapporte progrès. Les deux comités de négociations se sont rencontrés durant ce mois et forment l'espoir qu'au début de l'année 1941, l'industrie du plâtre et de la latte aura sa convention collective en opération.

J.-E. LAMOUREUX,  
agent d'affaires.

### Le repos dominical en Espagne

(Suite de la 1ère page)

maine de l'exercice des activités productrices exige le respect absolu des lois divines et, à cet effet, la législation doit établir une réglementation appropriée.

"Le repos du dimanche ne peut représenter, dans la plénitude de sa signification, un dommage économique pour l'ouvrier et une diminution du sa-

laire qu'il reçoit, car il ne faut pas oublier que ce salaire doit être suffisant pour lui assurer une vie normale et aisée. Seule la reconnaissance de tels principes à fondements chrétiens peut restaurer l'unité morale des entreprises que commande le bien de la patrie."

Le dimanche et les jours de fête officielle à caractère religieux, tout travail matériel et intellectuel pour le compte d'autrui est interdit. Le dimanche, ou le jour de fête, commence à compter à 0 heure et le repos doit avoir une durée de 24 heu-

res consécutives. Cependant, le repos pourra calculer de toute autre manière, sous réserve que la durée n'en soit pas modifiée, lorsque, en raison des nécessités spéciales de telle ou telle industrie, l'adoption du mode normal de calcul comporterait de graves inconvénients.

L'interdiction ne s'applique pas aux travaux effectués pour le propre compte de l'intéressé par pur passe-temps ou pour améliorer son habitation. Ne sont pas soumis non plus à l'interdiction: les services domestiques, les spectacles publics dûment autorisés, les travaux professionnels intellectuels ou artistiques effectués pour le propre compte de l'intéressé ou volontairement et sans publicité, les travaux d'élevage et de garde de troupeaux à la campagne, les travaux agricoles de récolte, semence, transport et emmagasinement de produits, d'irrigation, et en général tous travaux qui, sauf au prix de graves préjudices, ne peuvent être effectués que pendant de courtes périodes de temps, de même que les travaux contre les calamités naturelles, la pêche saisonnière, les travaux à bord nécessaires pour la sécurité, la conduite et la propriété indispensable des bateaux. Pour ces activités le repos hebdomadaire n'est pas obligatoire; toutefois les dispositions réglementaires établiront des jours de repos périodiques.

Des dérogations sont prévues pour divers motifs et, dans ces cas, des repos compensateurs doivent être attribués.

Les employeurs sont tenus de

prendre les mesures voulues pour informer les salariés des jours et heures de repos.

Tout travailleur a droit à son salaire intégral pour le dimanche ou le jour de repos hebdomadaire obligatoire. Si l'intéressé travaille moins de six jours, son salaire journalier sera majoré d'un sixième. Pour les travailleurs payés aux pièces, le salaire du dimanche sera le salaire minimum fixé pour leur catégorie. Pour toute journée d'absence qui entraîne la perte du salaire journalier, le salaire dominical sera réduit d'un sixième. Des dispositions réglementaires fixeront les normes relatives au salaire des jours de fête religieuse et à la récupération, le cas échéant, des heures de travail perdues. En cas de congédiement du travailleur ou de suspension des travaux, il sera payé aux intéressés un salaire du dimanche proportionnel au nombre de jours de travail effectués. Lorsque la durée hebdomadaire du travail sera réduite de façon permanente ou temporaire en raison de conditions économiques ou techniques ayant pour effet d'entraver le fonctionnement normal de l'industrie, le ministre du Travail, en accordant la réduction, déterminera la part ou la proportion du salaire correspondant au dimanche qui devra être payée aux travailleurs pour chaque jour de travail.

Des dispositions sur le salaire du dimanche avaient été prises antérieurement pour les mines de charbon et pour les industries textiles.

Une ordonnance du 26 juillet 1940 a précisé que la nouvelle loi sur le repos dominical était entrée en vigueur des sa publication au *Boletín Oficial del Estado* le 18 juillet 1940 et que le premier dimanche payé devait être le dimanche 28 juillet 1940.

En application d'une autre ordonnance du 26 juillet 1940, les dispositions du règlement du 17 décembre 1926 restent en vigueur en attendant la publication d'un nouveau règlement.

Une troisième ordonnance du 26 juillet 1940 prescrit que les avantages accordés par la nouvelle réglementation ne modifient d'aucune façon le régime de l'assurance contre les accidents du travail. De même, il ne doit pas être tenu compte de ces avantages dans la détermination du salaire limite pour l'affiliation aux assurances sociales (allocations pour charges de famille, allocations de vieillesse et assurance-maternité), pour le montant des primes, etc. On continuera à prendre pour base la rémunération que reçoit l'intéressé à l'exclusion des avantages découlant de la nouvelle loi. (Revue Internationale du Travail, août-sept. 1940.)

## La C.T.C.C. s'oppose à la requête des municipalités

Elle affirme que les villes n'ont pas plus raison d'être exemptées des décrets de salaires que le gouvernement provincial lui-même — Les décrets pourvoient aux cas spéciaux

La Confédération des travailleurs catholiques du Canada s'oppose pour plusieurs raisons à la requête soumise au gouvernement de Québec par l'Union des municipalités de la province. On sait que les municipalités ont demandé au gouvernement de les exempter des prescriptions de l'ordonnance no 4 et des divers contrats collectifs en vigueur dans toute les régions du Québec.

La C.T.C.C. motive ainsi son opposition à la requête de l'Union des municipalités:

- 1o Les municipalités n'ont pas plus de raisons d'être exemptées des conventions collectives et des ordonnances que le gouvernement provincial lui-même dans les travaux concernés;

- 2o Les conventions collectives sont basées sur des minima de salaires qui correspondent bien faiblement au coût de la vie des travailleurs et à plus forte raison les taux fixés par l'ordonnance No 4;

- 3o Les conventions collectives tiennent déjà compte par des clauses spéciales du cas des employés permanents à l'entretien des bâtisses et autres travaux;

- 4o La loi des conventions collectives pourvoit elle-même au cas des ouvriers ne pouvant fournir, pour cause d'infirmité ou autre raison, le rendement moyen exigé (art. 20 paragraphe "j"); les municipalités peuvent, le cas échéant, se prévaloir comme tout employeur des dispositions du paragraphe "j" de l'article 20; et une exemption générale n'est pas nécessaire pour cela;

- 5o Les conventions collectives visent à la réglementation de l'apprentissage et à la protection des métiers. Toute exemption générale rendrait vaines ces dispositions des conventions collectives."



## Service en Relations Industrielles

Depuis quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflits dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat; L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. NORMAN A. McLARTY,  
Ministre

W. M. DICKSON  
Sous-ministre

## Quelques précisions sur l'assurance-chômage

Depuis assez longtemps, les ouvriers attendaient des nouvelles concernant le projet d'assurance-chômage.

Selon le rapport d'un correspondant de la presse à Ottawa, l'on apprend que le gouvernement fédéral, qui doit contribuer au fonds d'assurance-chômage pour 20% du total, aura à payer \$9,360,000, plus un montant de \$5,250,000 pour frais d'administration. Les ouvriers et les patrons respectivement verseront chacun \$23,400,000.

Le fonds d'assurance-chômage de \$61,400,000, dans des conditions de chômage bien définies, paiera une indemnité de chômage à environ 2,100,000 ouvriers canadiens gagnant moins de \$2,000 par année ou pas plus de \$38.50 par semaine. Selon les statistiques, ces deux millions représentent 95% des ouvriers canadiens.

L'indemnité de l'assurance-chômage ne pourra être plus que \$12.24 par semaine pour le célibataire et \$14.40 pour l'homme marié; elle ne pourra être moins de \$4.08 par semaine pour l'homme seul et de \$4.80 pour l'homme marié.

Voici les conditions nécessaires pour avoir part à l'indemnité de l'assurance-chômage: un ouvrier tombant en chômage devra avoir contribué durant 30

semaines ou 180 jours de travail au fonds d'assurance-chômage durant deux ans avant la perte de son emploi.

Cet ouvrier devra présenter sa carte d'assurance-chômage portant les montants versés au fonds d'assurance au bureau de chômage de son district. Après neuf jours, le bureau de chômage lui remettra son indemnité régulièrement en attendant le jour où il aura trouvé du travail.

Le chômeur cependant devra toujours se présenter au bureau de chômage pour y chercher du travail. S'il n'est pas marié, il devra accepter du travail ailleurs que dans la région où il a choisi son domicile. Si le chômeur doit faire des dépenses pour se rendre fréquemment au bureau de chômage, on le dédommagera en proportion. S'il est prouvé que tel chômeur est devenu inapte au travail qu'il accomplissait dans le passé, il devra pour jouir de l'indemnité, se soumettre à un entraînement pour apprendre quelque métier utile.

L'Assurance-chômage ne veut donc pas donner un encouragement, une prime en argent à la paresse. Si on compare le plan canadien avec les autres plans des pays où l'assurance-chômage existe, on peut dire que le nôtre va se montrer généreux.

son auteur en profite et le bien commun de même. Or, travail bien fait veut dire: compétence. Il faut donc avant tout cultiver la compétence, la compétence du savoir et la compétence d'exécution.

### Bases de la conscience professionnelle

Mais l'exercice d'une profession étant aussi un service à autrui et une fonction lucrative, il importe que la compétence technique soit fortifiée par de solides vertus morales telles que l'honnêteté, diligence et justice.

L'honnêteté pour éviter paresse, camouflage ou négligence; la diligence pour donner un rendement raisonnablement productif; la justice pour que l'ouvrage achevé ne déçoive ni le patron ni l'acquéreur.

Evidemment nous n'étudions ce matin la conscience professionnelle qu'au point de vue de l'ouvrier industriel. Cette conscience professionnelle, dont nous venons de voir les principaux éléments, ne peut être définitivement acquise par l'artisan que lorsqu'il cesse d'être apprenti et devient compagnon travaillant pour son compte ou pour autrui.

Cela est toutefois réservé à ceux qui auront d'abord reçu une bonne formation professionnelle, doublée d'une bonne formation morale; à ceux qui auront acquis, par là, une conscience éclairée, une conscience qui accuse ou défend, qui blâme ou approuve, qui arrête ou encourage; à ceux qui auront appris à perfectionner leur conscience et à lui obéir toujours.

Cela paraît exiger beaucoup, mais l'acquisition d'une parfaite conscience professionnelle est à ce prix.

### Vraie formation professionnelle

Le jeune ouvrier qui quitte l'école primaire précocement, qui n'a que l'atelier ou l'usine pour apprendre un métier, reçoit la formation professionnelle, plus ou moins médiocre, que lui donneront plus ou moins bienveillamment les ouvriers-compagnons qui l'entourent. La formation morale qu'il y obtient ne vaut guère la peine de le mentionner.

Mieux partagé est le jeune ouvrier qui, pouvant quitter l'école primaire après y avoir reçu les éléments d'une formation générale, fait ensuite, à 16 ans, son entrée, soit à une école d'arts et métiers, soit à une école technique. La formation professionnelle qu'il reçoit dans l'une ou dans l'autre l'emporte haut la main sur celle reçue à l'usine avec peu ou pas de théorie. Dans les susdites écoles le même jeune ouvrier bénéficie en plus de cette formation morale, dont nous avons déjà indiqué les principaux éléments. Les cours de morale et de sociologie qui y sont donnés répondent heureusement à cette fin.

Double formation technique et morale bien propre, en effet, à faire de tous les élèves finissants des écoles techniques et des arts et métiers de vraies compétences imbuës de toutes notions morales essentielles sur lesquelles se fonde la conscience professionnelle.

### Rôle du professeur

Sans parler de la conscience professionnelle du professeur qui transmet sa science morale, le professeur compte beaucoup, convenons-en, pour guider l'effort de l'élève, lui inculquer ses responsabilités futures. Sa propre science ne doit jamais faire

(Suite à la page 4)

## L'association des garçons et filles de table

Le Bureau de direction de l'Association des garçons et filles de table a le bonheur d'annoncer qu'un nouveau bureau d'affaires vient d'ouvrir à 270 Sainte-Catherine ouest. Téléphone: HARbour 2760. Les heures de bureau seront de 9 h. a.m. à 5 h. p.m. Tout le personnel d'hôtels et de restaurants aura désormais le plus grand intérêt à venir prendre des renseignements sur le plan d'action élaboré pour l'avancement et l'amélioration de leur condition de travail.

On annonce aussi qu'une soirée familiale sera donnée à la fin du mois pour accélérer la campagne de recrutement des membres, dont le nombre augmente sans cesse. Tous les syndiqués sont priés d'aider la cause commune, quelle que soit la sphère d'action dont ils font partie, en exhortant ceux ou celles qui préparent ou servent leurs repas à joindre leurs Associations respectives: le seul moyen d'améliorer leurs conditions, qui laissent tant à désirer.

## La conscience professionnelle

Une plainte qui part de la plupart des milieux professionnels et sociaux de notre province, c'est que "nous n'avons pas, nous Canadiens français, le goût du travail bien fait, que nous nous contentons de l'à peu près. Moins certaines exceptions, plus ou moins nombreuses, dans tous les domaines, il est indéniable que cette accusation est vraie pour la généralité de nos gens dans les arts, commerces et industries.

Devant les professeurs d'arts et métiers industriels, ce n'est là rien leur apprendre en ce qui concerne l'industrie particulièrement. L'industrialisation de la province de Québec est encore de date récente, et elle a été si soudaine, si rapide, que nous avons été pris au dépourvu. Pendant trop longtemps l'organisation de l'enseignement technique et de la formation professionnelle n'ayant pas marché de pair avec cette industrialisation, il n'est pas étonnant que le goût du travail bien fait n'ait pas été inculqué à nos ouvriers. C'est dommage, car le goût du travail bien fait est un excellent mobile pour aider à développer la conscience professionnelle.

### Un renouveau

"Mais voici que depuis quelques années s'annonce un renouveau dans la province en faveur de la formation professionnelle. L'intensification de la production, depuis un an, dans les industries de guerre est cause surtout de la ruée de notre jeunesse vers les écoles techniques, les écoles d'arts et métiers et vers les cours de l'Aide à la Jeunesse. Ce qui ne s'est jamais vu. Malheureusement des milliers de

jeunes gens ne peuvent trouver place dans ces écoles trop petites ou trop peu nombreuses. Souvent malheur est bon, car les autorités gouvernementales, mises depuis peu en face de ce fait sans précédent, se sont engagées à agrandir ou à multiplier nos écoles techniques et nos écoles d'arts et métiers.

L'élan nouveau des nôtres vers la formation professionnelle, quels qu'en soient les motifs, est à seconder par tous les moyens coûte que coûte. Il serait toujours peu profitable de parler de conscience professionnelle aussi longtemps que la majorité de nos ouvriers manqueraient d'abord de formation professionnelle.

### Qu'est-ce que la profession?

Qui dit conscience professionnelle dit connaissance des devoirs de sa profession. D'abord qu'est-ce que la profession? Une charge ou, autrement dit, un état, puis l'accomplissement d'un service à autrui, ensuite, généralement, une fonction lucrative. Charge, service et fonction se confondent donc dans la pratique de la profession. Charge, service et fonction, trois synonymes de profession pour indiquer le rapport avec autrui dans lequel nous place l'exercice d'une profession.

Exercer un métier est un devoir individuel mais qui a une portée sociale. L'exercice consciencieux de son métier implique une double obligation pour soi-même et pour le bien commun. C'est dans son intérêt à soi-même et dans l'intérêt de la société d'exercer consciencieusement son métier, c'est-à-dire que si un travail est bien fait

**L'économie**

doit être pratiquée par toutes les personnes de la famille, car elle bénéficie à toutes, sans exception.

L'ouverture d'un Compte d'Épargne est un acte essentiel dans la pratique de l'économie.

**LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

Siège social :  
221, rue St-Jacques ouest, Montréal  
316 succursales et bureaux  
"OU L'ÉPARGNANT DEPOSE SES ÉCONOMIES"

**ACME**  
TRADE MARK

**GANTERIE**

Gilets de cuir      Tricots  
Vêtements de travail      Chemises  
Costumes pour le sport,  
etc., etc.

**Acme Glove Works Limited**

MONTREAL

Fabriques à Montréal, Joliette, Loretteville et St-Tite

Tannerie : 4900, rue Iberville

**Daoust, Lalonde & Cie, Ltée**

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES  
JANNEURS et CORROYEURS

Bureau et fabrique :  
939, SQUARE VICTORIA — MONTREAL

CHerrier 1300

**I. NANTEL**

Fournisseur du Secrétariat des Syndicats Catholiques de Montréal.

BOIS DE SCIAGE — CHARBON ET BOIS  
DE CHAUFFAGE

Coin Papineau et Demontigny — Montréal

**PHARMACIE PINSONNAULT**

390 RUE ONTARIO EST. COIN PLESSIS — MONTREAL  
TÉL AMherst 5544 — CHerrier 0376

1999 RUE PLESSIS  
MONTRÉAL

**MONTY, GAGNON & MONTY**

**POMPES FUNEBRES**

SALONS-MORTUAIRES      SERVICE D'AMBULANCE

G. N. MONTY

1401, RUE ADAM, MAISONNEUVE — AMHERST 798

# La conscience professionnelle

(Suite de la page 3)

défaut, son dévouement non plus, de même son impartialité. Puis, l'amour du travail, le goût du travail bien fait, s'il veut les faire passer dans ses élèves, lui-même doit en être une preuve vivante. Ah, la probité du professeur, quel important devoir aussi, en transmettant son enseignement à tous ses élèves.

Un jour Louis XV se blesse au pied. Il demande le fameux chirurgien de l'Hôtel-Dieu, le docteur Moreau.

—Ah! ça, dit le roi en voyant son médecin, j'espère que vous allez me soigner autrement que vos malades d'hôpital?

—Sire, répondit Moreau, j'ai le regret de dire à Votre Majesté qu'il m'est impossible de la soigner autrement.

—Et pourquoi cela?

—Parce que je soigne mes malades comme des rois!

Bel exemple, n'est-ce pas, de probité professionnelle.

Puis, la science du devoir, l'amour du travail laissés à ses élèves par le professeur feront de ceux-ci, une fois devenus compagnons, contremaîtres ou chefs d'industries, des professionnels avides de se tenir au fait de tous les développements nouveaux survenant dans l'évolution de leurs métiers. Fierté et idéal qui aiguissent constamment leur conscience professionnelle.

## Charité et justice sociale

La pratique de la conscience professionnelle procède de deux sentiments pour chaque individu: le sentiment de charité, le sentiment de la justice sociale.

Saint Thomas d'Aquin dit que "la charité informe et oriente nos vertus vers Dieu" et que "la justice sociale informe nos vertus et ordonne nos actes au bien commun". Dans la pratique de la conscience professionnelle, comme on l'a vu plus haut, entre la vertu de charité et le sentiment de la justice sociale. Car la charité due à soi-même pour son propre perfectionnement personnel, ou moral ou technique, ou les deux à la fois, a une répercussion sur le bien commun. La qualité de l'ouvrage sous quelque forme que ce soit, qui sort des mains de l'ouvrier compétent a une valeur sociale. C'est ainsi qu'un ouvrage mal fait est une injustice sociale. Ainsi le veut l'interdépendance des hommes.

L'ouvrier compétent qui offre ses services à un salaire de rabais crée encore une injustice sociale contre les autres ouvriers de la même profession soucieux de réclamer un salaire convenable, car le salaire à rabais accepté par le premier tend à abaisser le niveau des salaires des autres membres de la profession.

## Conscience professionnelle collective

De même que pour l'individu, la pratique de la conscience professionnelle procède également de la vertu de charité et du sentiment de justice sociale lorsqu'il s'agit des actes collectifs de tout un corps professionnel.

Evidemment nous envisageons ici les actes du corps professionnel qui a pris forme de personne morale, ainsi l'association professionnelle.

L'Eglise catholique enseigne qu'il y a une conscience collective pour les groupes humains comme une conscience individuelle pour chaque homme.

Conséquemment l'association des membres d'une même profession doit être mue aussi par une certaine conscience profes-

sionnelle, c'est-à-dire du corps professionnel, dans ses rapports avec d'autres associations professionnelles et avec la société en général.

La conscience collective ne peut donc se manifester au sein d'une profession ou d'un métier que si ses membres sont unis entre eux par l'association. Et si telle association est catholique dans ses principes, raison de plus pour que ses actes collectifs soient inspirés par la vertu de charité et par le souci de la justice sociale.

Ne voit-on pas aussi combien telle association peut être intéressée à promouvoir en chacun de ses membres la vraie conscience professionnelle? Ca doit être même son orgueil.

C'est telle association encore, en évitant de tomber dans l'abus contraire, qui empêchera que soit commise envers ses membres l'injustice sociale signalée plus haut, due à la conduite inconsidérée de certains membres de la profession lorsqu'elle n'est pas organisée.

Il y aurait donc deux manifestations de la conscience professionnelle: celle du professionnel, celle de toute la profession. Est-ce trop dire? Nous ne croyons pas.

## Promouvoir la conscience professionnelle

La profession organisée, venons-nous de dire, peut largement contribuer à développer la conscience professionnelle mais la première responsabilité dans le domaine pratique incombe bien à l'Etat sous le régime actuel.

Les diverses institutions de formation professionnelle mises par le gouvernement à la disposition de la jeunesse sont autant de moyens aptes, évidemment, à éveiller et développer la conscience professionnelle chez ceux qui les fréquentent. Trop peu répandues malheureusement dans notre province, elles n'accomplissent pas tout le bien que doit en attendre la jeunesse ouvrière.

Toutefois, voici qu'un vent nouveau s'élève chez nous, que des promesses sont prises en vue de diffuser l'enseignement technique sur une bien plus grande échelle et généraliser ainsi le plus possible dans la classe ouvrière la vraie formation professionnelle.

## "Carte de compétence"

Le certificat de qualification communément appelé la "carte de compétence" mise en vogue dans nombre d'industries depuis quelques années par la loi des conventions collectives de travail est un autre louable effort de la part du gouvernement provincial pour inculquer le goût de la compétence chez les ouvriers de métier.

Tout ouvrier régi par une convention collective en vertu de ladite loi doit posséder sa carte de compétence pour obtenir le salaire fixé par la convention. L'émission de cette carte de compétence par les comités paritaires ou par les syndicats ouvriers laisse plus ou moins à désirer. Mais nous sommes en face d'un état de choses nouveau susceptible d'amélioration.

Néanmoins, par ce moyen, commence à s'effectuer tranquillement une classification de la valeur technique de la main-d'œuvre dans certains métiers. C'est un pas dans la bonne direction propre à contribuer à relever le niveau de compétence de nos ouvriers de métiers.

Et l'on notera que la législation qui nous vaut ce résultat est due à l'initiative de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada.

## Loi d'apprentissage

Initiative qui, pour être conduite à bonne fin, devra, toutefois, être appuyée par une loi d'apprentissage dont nous avons un très grand besoin, une loi d'apprentissage qui, par des règlements sages, soutiendra les apprentis apprenant leur métier dans les usines et qui en même temps encouragera les employeurs à ce faire. Pareille loi fixera le statut professionnel des jeunes compagnons, de même qu'elle pourrait établir, peut-être, le pont qui semble manquer actuellement entre l'industrie et les écoles d'arts et métiers et techniques.

Une loi d'apprentissage serait un autre moyen visant à promouvoir la formation professionnelle et avec elle la conscience professionnelle. Par tous les moyens à notre disposition, aidons plus que jamais, en ces temps troublés, tous nos jeunes travailleurs à atteindre la supériorité professionnelle: les fruits qui en résulteront bénéficieront économiquement et moralement à toute notre nationalité!

(Causerie prononcée par M. Alfred Charpentier devant les professeurs des écoles d'arts et métiers de Montréal, le 2 novembre, 1940).

## Communiqué du Bureau Confédéral de la C.T.C.C. aux Syndicats affiliés

### Le Bulletin de la C.T.C.C.

Depuis quelques années déjà, les syndicats affiliés réclament de la C.T.C.C. la publication d'un organe officiel. Ce sujet a été longuement discuté par le Bureau Confédéral et par les derniers congrès.

La C.T.C.C., par son Bureau Confédéral, son comité exécutif, son service d'études, et après consultation du comité des amoniers de la C.T.C.C., a décidé de lancer, au commencement de décembre 1940, la publication d'un organe officiel, sous forme de bulletin d'études. Nous avons la conviction que tous les syndicats, affiliés apprécieront cette initiative et coopéreront étroitement à sa réalisation.

Le bulletin d'études de la C.T.C.C. portera le nom suivant: "Le Syndicaliste". Ce sera un bulletin de huit pages, qui sera publié chaque mois, à l'usage des officiers des syndicats affiliés et des cercles d'études. Le format du bulletin sera de 6 x 9. Il comprendra chaque mois un message du président général de la C.T.C.C., des plans pour deux séances de cercles d'études, des articles de collaboration, une étude des projets de lois qui seront soumis durant les sessions fédérale et provinciale, des mots d'ordre, etc. Il fera connaître les Fédérations affiliées et les Conseils Centraux; et il contiendra aussi des faits et nouvelles. Il y aura une page de doctrine dans chaque numéro du bulletin. En un mot, tout a été prévu pour rendre "Le Syndicaliste" très intéressant et à la portée des officiers et des cercles d'études.

Il se peut qu'un certain nombre de syndiqués préfèrent immédiatement un journal qui serait l'organe officiel de la C.T.C.C. et auquel tous les syndiqués pourraient s'abonner. Mais la réalisation de ce projet ne paraît pas possible pour cette an-

(Suite à la page 6)

# Parmi les meilleurs amis du Travailleur

## Ameublement général:

AMHERST FURNITURE CO.  
1223, rue Amherst  
FRontenac 1411

PAUL CORBEIL  
Ameublement général  
Un seul magasin  
Etabli en 1915  
434 est. blvd Crémazie - DU. 5737

## Chauffage: Contracteur de

LA CIE DE CHAUFFAGE  
DRAGON  
Système à soufflerie - Système à l'huile "Ace-Billow" - Chauffeurs Auburn et Motorstokers  
274 ouest. Ste-Catherine - BE. 3319

## Chirurgiens-dentistes:

Docteur B.-P. FLEURY  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Un ami des syndiqués  
Heures de bureau: 9 h. a.m. à 9 h. p.m., excepté mardi et jeudi: 9 h. a.m. à 6 h. p.m.  
Entrée: 91 DeLanauvière.  
angle Mont-Royal - AM. 2291

Dr Claude de GRANDMONT  
B.A.-D.D.S.  
CHIRURGIEN-DENTISTE  
Post-Graduate: Northwestern University, Chicago  
4290, rue Adam - CL. 2323

## Optométriste-opticien:

G.-B. LONGTIN, B.A.O.  
OPTOMETRISTE-OPTICIEN  
chez J.-A. GAGNON  
Traitement musculaire - Membre du Syndicat  
S.V.P téléphonez pour entente:  
4061 Wellington, Verdun - FI. 7407

## TAILLEURS:



ARCISSE VENNE  
MARCHAND-TAILLEUR  
1581, rue Amherst - Tél. CH. 8725

## Entrepreneurs-plâtriers:

ANTONIO ARCHAMBAULT  
ENTREPRENEUR PLATRIER  
7728 St-Gérard - TA. 2811

## GAZOLINE:

H. PROVOST, gérant  
PRODUITS CHAMPLAIN  
8687 St-Laurent 8795 Lajeunesse  
DUpont 0001 DUpont 0169

## GARAGES:

GARAGE DELISLE  
OUVERT JOUR ET NUIT  
Réparations générales  
d'automobiles - Duco Débossage  
Remorquage  
1590 Parthenais - AM. 6565

## HOPITAL:

HOPITAL STE-THERESE Enr.  
Licencié en Maternité privée  
Tenu par des garde-malades enregistrées - Médecins spécialistes  
Prix modérés - Soins attentifs dans une atmosphère agréable et avec l'hygiène la plus scrupuleuse  
4824, rue St-Denis - LA. 1022

## Manufacturiers de bijouterie:

C. LAMOND & FILS Ltée  
Médailles et Bronzes pour Gradués  
Insignes Médailles pour Sociétés  
929, rue Bleury - MA. 7769

## MEDECINS:

Dr M. BRISEBOIS  
(Urologiste diplômé des Universités de Paris et de Londres)  
Spécialités:  
Maladies Urinaires (Reins, Vessie, Prostate) - Génitales, Vénéériennes, Impuissance, Peau; Sang - Stérilité, Electricité Médicale et Chirurgicale; Rayons X  
816 Sherbrooke est, près St-Hubert  
Tél.: FRontenac 5252

## NOTAIRES:

JOS.-P.-A. TURENNE  
NOTAIRE  
Cessionnaire des greffes des notaires Perrault et Crépeau  
1422, rue Visitation - CH. 7744

## AVOCAT:

ROLAND LAMARRE, L.L.L.  
AVOCAT  
Bureau du soir:  
2300 est. Sherbrooke, appt 5  
Tél. FA. 1481  
57 ouest, rue St-Jacques  
Tél.: Bureau PL. 1125

## Peintres-décorateurs:

GODIN & DROUIN  
PEINTRES-DECORATEURS  
1267 est. St-Zotique - DO. 8710

THEO. LAMARRE  
PEINTRE-DECORATEUR  
Réparation d'enduits - Vieux planchers remis à neuf  
3047 Mercier Tél. Clairval 6364

OVIDE LAPLANTE  
PEINTRE-DECORATEUR  
Tapissier - Blanchissage et peinture au fusil  
507 est Ontario - PL. 4333

## PLOMBIERS:

CHARETE & FRERE  
Plomberie, Chauffage, Electricité  
Couverture, Réparations générales  
816 est. Ontario - CH. 9030  
Le soir et cas d'urgence: FR. 2253

## PNEUS:

L. VEILLEUX  
Pneus vulcanisés avec machine moderne et regrouvés par experts  
1863 Visitation - Tél. CH. 6823

## QUINCAILLERIE:

J.-R. GREGOIRE  
QUINCAILLERIE GENERALE  
Outils et peinture  
3605 est. Ontario - Tél. FA. 1167

## UNIFORMES:

BARNEY'S SUNSHINE  
UNIFORM SUPPLY LTD  
Calottes uniformes, etc., vendus, fournis nettoyés à sec et réparés.  
Taux spéciaux sur contrat.  
J. ROY R. POPIER  
drés-rér secr-trés  
22, Principale, St-Laurent  
BY 1166

**Manifeste américain**

**L'hitlérisme, reniement de Dieu**

(Communiqué du Service de l'information)

Comme on pouvait fort bien s'y attendre, les catholiques des Etats-Unis comme tous leurs coreligionnaires du monde entier, prennent fait et cause pour les Alliés dans cette guerre contre Hitler, que le cardinal Villeneuve lui-même qualifiait, il n'y a pas si longtemps, de "potentat sacrilège". Le manifeste que nous publions plus bas a été présenté dans la presse catholique américaine à la fin du mois d'octobre par d'éminents représentants de la cause catholique aux Etats-Unis, une soixantaine de personnes, entre autres LL. EE. NN. SS. Robert-E. Lucey, évêque d'Amarillo, Texas, et Edwin-V. O'Hara, évêque de Kansas-City, Missouri; Maurice Lavanoux, architecte et publiciste de New-York; le R. P. Edward-J. Walsh, président de l'Université St. John, de Brooklyn, N.Y.; l'abbé L. Lawrason Riggs, de l'Université Yale, et plusieurs autres qui se recrutent dans le monde des écrivains, des artistes, des professeurs d'universités et même des chefs ouvriers. Tous demandent à leur gouvernement d'aider le plus possible à la Grande-Bretagne.

"Nous, à titre de citoyens américains et de catholiques romains, croyons que les institutions américaines, basées comme elles le sont sur les principes chrétiens, font face à un effroyable danger. L'hitlérisme, comme le communisme, cherche à renverser la Chrétienté en présentant une fausse vision de supériorité de race et en substituant l'Etat omnipotent à Dieu. Dans l'hitlérisme comme dans le communisme, la dignité et les droits de la personne humaine sont annihilés par la sujétion brutale, l'Etat collectiviste. Nous

devons l'envisager tel qu'il est: un reniement de Dieu et de tout ce qui donne sa valeur à la vie des peuples chrétiens, ainsi qu'un rejet de tout frein spirituel et moral. A la lumière de ces faits, tous ses actes s'expliquent. C'est une doctrine impitoyable et déshonorante. Ses moyens d'attaque, outre la force écrasante des armes, sont le mensonge et le subterfuge. Elle a incité ses partisans à conquérir et à dominer le monde et les a convaincus qu'il n'y a de mal que chez ceux qui entravent l'accomplissement de ces projets".

"Sous cette menace, aucun des conflits qui ont divisé la civilisation occidentale ne doit faire perdre de vue cette question transcendante. Quels que soient les sentiments de certains d'entre nous à l'égard de la politique anglaise dans l'histoire, la défaite de l'Angleterre dans la guerre actuelle voudrait dire le triomphe de ceux qui voudraient usurper les choses de Dieu. Nous croyons qu'il n'y a qu'un moyen par lequel nous pouvons empêcher notre genre de civilisation de passer sous la domination du méchant despotisme d'Hitler et de s'écrouler finalement dans l'abîme. Nous devons apporter toute l'aide possible à la Grande-Bretagne afin qu'elle puisse mener cette guerre jusqu'à la victoire, si nous ne voulons pas rester tout seuls pour faire face aux dictateurs d'Europe et d'Asie".

"Nous croyons à l'imminence de ce danger. Aussi bien, comme citoyens américains autant que comme catholiques, nous déclarons que nous appuierons pleinement le gouvernement des Etats-Unis dans chacune des mesures efficaces qu'il prendra pour venir à bout de ce mal".

— (La Presse)

**Le corporatisme doit être à base syndicale**

Une journée d'études aux Syndicats catholiques de Québec — Les syndiqués doivent préparer la venue du corporatisme — L'utilité des cercles d'études

**Le syndicalisme catholique**

Les syndicats catholiques affiliés au conseil central de Québec ont eu au cours du mois une grande journée d'études au secrétariat général, rue Caron. Plus de deux cent cinquante officiers représentant quarante syndicats différents ont assisté à cette journée et étudié le syndicalisme catholique et le corporatisme.

La réunion était sous la direction de M. Gérard Picard, secrétaire général de la C. T. C. C. et président du conseil central de Québec, et de M. Maurice Turgeon, secrétaire du conseil central.

M. l'abbé L.-R. Dionne, aumônier du conseil central, M. l'abbé Campagna, aumônier du syndicat de l'amiante à Thetford-les-Mines, M. le curé Ph. Chénard, curé de St-Marc-des-Carières, y assistaient.

La messe fut célébrée par M. l'abbé L.-R. Dionne. Dans son sermon, M. l'abbé Dionne parla du syndicalisme catholique, de sa nécessité et de son but.

A la première séance d'études, le matin, M. Maurice Turgeon et M. l'abbé Dionne furent les conférenciers. Le premier traita de: "Le Syndicat et le comité conjoint." De par leur définition, leur rôle et leur but, les syndicats et les comités conjoints sont absolument différents. Il en est de même des droits, pouvoirs et privilèges de chacun. Le conférencier expliqua chacun des points précédemment cités et répondit ensuite aux questions posées par

l'auditoire. La principale question discutée par l'auditoire fut: "Le comité conjoint doit-il faire rapport de ses activités aux syndicats intéressés?" Après discussion, on en vint à la conclusion qu'un tel rapport pouvait être fait mais avec discrétion, afin de ne pas nuire aux démarches et entreprises du comité conjoint et lorsque les membres le jugeront à propos.

M. l'abbé Dionne parla des cercles d'études. C'est le temps plus que jamais de bien étudier le syndicalisme catholique et les questions d'actualité, car la C. T. C. C. est, à l'heure actuelle, la seule organisation vraiment catholique et vraiment nationale. Pour bien conduire nos syndicats nous avons besoin d'officiers bien renseignés et c'est par le cercle d'étude que l'on se renseignera. Pour nous guérir de l'individualisme et du particularisme de clan, pour acquérir une mentalité vraiment syndicale, faite de collaboration et d'entente, il faut étudier. Le cercle d'études, de plus, aidera les membres à prendre leurs responsabilités et lui donnera la volonté de vouloir coûte que coûte la bonne marche de son mouvement. Mais pour que le cercle, un coup fondé, conserve ses membres, il faut que le programme soit intéressant, pratique, qu'il y ait de l'ordre dans les assemblées. Le mal ouvrier est double: misère imméritée chez quelques-uns et la lutte des classes. Les seuls remèdes qui seront efficaces sont: la religion, une législation ouvrière adéquate et une solide formation syndicale.

**DANS L'APRES-MIDI**

La séance de l'après-midi était sous la présidence de M. Honoré d'Amours, président de la Fédération du textile. Les conférenciers furent MM. Gérard Picard et Alph. Roberge, de la Fédération de la chaussure. Le premier entretint les syndiqués de la corporation. La corporation, d'après la conception actuelle, ne devra pas être autrement qu'à base syndicale. Nous devons faire tout en notre pouvoir pour préparer son avènement.

M. Roberge traita de la C. T. C. C. et des divers organismes qui la composent: syndicats, conseils centraux et fédération. Il expliqua en détail le rôle de chacun de ces organismes, disant que plus on les connaît mieux ce sera pour la bonne marche du mouvement syndical ouvrier dans notre pays.

M. l'abbé Chénard, curé de St-Marc-des-Carières, tira les conclusions de la journée. Il remercia le conseil d'avoir organisé cette journée des mieux réussies et exprima le vœu qu'il y en ait plus souvent afin de mieux faire connaître notre beau mouvement syndical, surtout les jeunes syndiqués qui n'ont encore qu'une idée assez vague de la question ouvrière et de l'organisation ouvrière catholique.

**Communiqué du Bureau Confédéral de la C.T.C.C. aux Syndicats affiliés**

(suite de la page 4)

née. Il vaut mieux commencer par un bulletin et le développer plus tard de manière que la C.T.C.C. ait son journal. Pour le moment, la C.T.C.C. croit que le bulletin est ce qui peut être réalisé plus facilement.

Pour l'administration de ce bulletin et pour en défrayer les dépenses de publication, il a été décidé de fixer l'abonnement à un dollar (\$1.00) par année. La C.T.C.C. demande à tous les syndicats affiliés d'abonner tous leurs officiers, et d'envoyer le montant des abonnements, avant la fin de novembre 1940, au trésorier de la C.T.C.C., M. Alphonse Bourdon, 1231, Demontigny Est, Montréal. Si un syndicat a neuf officiers, il devra envoyer neuf dollars (\$9.00) pour l'année; si un syndicat a seulement six officiers, il devra envoyer six dollars (\$6.00) pour l'année.

La C.T.C.C. demande à tous les syndicats de payer leurs abonnements durant le mois de novembre, et, autant que possible, en payant en mandats-poste à l'ordre de la C.T.C.C., et non à l'ordre des officiers de la C.T.C.C., comme cela arrive parfois.

La C.T.C.C. compte sur la coopération entière de tous les syndicats affiliés pour assurer le succès de la publication du bulletin "Le Syndicaliste". Nous croyons que tous les syndicats se feront un devoir de répondre à l'appel de la C.T.C.C. et que chaque syndicat réalisera que la présente demande est dans l'intérêt général du mouvement syndical catholique.

Nous remercions à l'avance tous les syndicats de l'appui qu'ils accorderont à la C.T.C.C. pour réaliser la publication du "Syndicaliste", et nous ferons en sorte que tous les syndicats soient satisfaits.

Le Bureau Confédéral de la C.T.C.C. par Gérard PICARD, Secrétaire général.

Québec, nov. 1940.

**Réflexions sur le machinisme**

La guerre mécanisée qui bouleverse le monde depuis un an entraînera des transformations beaucoup plus profondes que les déplacements de frontières politiques. Avec leurs puissantes mécaniques et leurs innombrables services auxiliaires — dont celui des transports n'est pas le moindre — les armées d'aujourd'hui sont devenues de formidables usines ambulantes. En quelques heures, elles transforment tout le territoire d'un pays en un champ de bataille mouvant, qui suppose, au sens littéral de l'expression, ce qu'on a si justement appelé la mobilisation industrielle. Si le champ de bataille est devenu une usine, l'usine de son côté est devenue un champ de bataille, où l'on doit, comme sur l'autre, accomplir des prodiges de stratégie, de vigilance, de hardiesse, d'endurance. La mobilisation générale étant désormais industrielle autant que militaire, il faut enrégimenter, voire conscrire, toutes les ressources de la nation, le capital et le travail — devenus d'intimes associés après avoir été si longtemps en lutte l'un contre l'autre — les matières premières et les moyens de transport, tout, jusqu'aux moyens de production, c'est-à-dire jusqu'à la machine elle-même.

Voilà donc la machine soumise aux lois de la guerre. Comme la recrue qu'on soumet à l'entraînement pour développer ses forces et son habileté, la machine subira du fait de la guerre, du fait d'une dure nécessité même de l'invention, des perfectionnements qui en multiplieront les forces et la capacité de production en quantité et en qualité, en variété et en précision. L'ère de la machine, loin d'être close, ne fait pour ainsi dire que commencer. La guerre actuelle, comme la précédente, plus que celle-ci, va donner au machinisme une impulsion nouvelle dont nul ne saurait prévoir la limite ni les conséquences.

Pourtant, on trouvait déjà en certains milieux que le machinisme était trop développé. Dès avant la crise économique de 1929, mais surtout depuis cette date, des gens tenaient le machinisme responsable de presque tous les maux dont souffre l'humanité, en particulier du chômage et de tous les maux sociaux qui l'accompagnent. Il s'est trouvé un savant anglais pour suggérer l'idée d'un moratoire dans les inventions afin de ne pas développer outre mesure le machinisme. Des membres du Congrès des Etats-Unis ont voulu faire adopter des lois, soit pour interdire l'utilisation des machines qui tendent à diminuer la main-d'oeuvre, soit pour exiger sur les machines des impôts si lourds qu'ils en découragent l'usage.

Il faut avouer que la machine a contre elle certaines apparences qui fournissent à ses détracteurs des arguments impressionnants. Il est vrai qu'à pre-

mière vue elle semble être l'ennemie de l'ouvrier. Quand une entreprise acquiert une mécanique qui accomplira la besogne de dix, vingt, trente mains ou davantage sous la seule surveillance d'une ou deux paires d'yeux et de bras, il est incontestable que le résultat se traduit par du chômage. Cela se produit pourtant en temps de prospérité non moins qu'en période de crise, dans la paix aussi bien que durant la guerre. D'aucuns prétendent toutefois qu'il y a une compensation au moins relative dans le travail qu'à son tour la machine procure à de nombreux ouvriers, qui ont collaboré à sa construction de même qu'à celle des usines où elle a été fabriquée; à l'extraction, à la préparation et au transport des matériaux dont elle est faite; à toutes les industries directement ou indirectement subsidiaires de celle dont cette même machine est le produit; à l'entretien, à la réparation, au remplacement de cette mécanique; au transport, au commerce, à toute l'activité économique nouvelle qu'engendre une production devenue par là plus abondante.

Le jour où une machine nouvelle entre à l'usine, il en sort souvent — pas toujours — un certain nombre d'ouvriers malheureux et parfois aigris, dont les démagogues seront trop habiles à exploiter la souffrance. Mais d'autres ouvriers, qui seraient en chômage ailleurs, ont travaillé ou travailleront grâce à cette invention. Il y a eu un déplacement de travail. Mais ce déplacement ne va pas, dans l'économie générale, sans une compensation qui impose sans doute une réadaptation à l'ouvrier ainsi forcé de changer de spécialité s'il en a une, mais qu'accompagne le plus souvent une amélioration sensible des conditions de travail. Cette compensation se traduit-elle par une perte, une équivalence ou par un gain dans la somme de travail à offrir dans l'ensemble? Voilà une question à laquelle il est difficile de répondre. C'est pourtant le point à débattre. Quel statisticien resoudra ce passionnant problème d'économie? Quel Québécois, quel Walras déterminera par des équations et des courbes, des fonctions et des graphiques, l'usage optimum de la machine, c'est-à-dire l'usage conciliateur qui réaliserait à la fois les meilleures conditions de travail et de rendement, de prix de revient le plus bas et de chômage minimum?

A défaut de précision mathématique, opposons aux apparences défavorables à la machine quelques réflexions appuyées sur quelques exemples.

Il paraît incontestable, par exemple, que, même à rendement égal, la production mécanisée apporte à la production

(Suite à la page 1)

**GATEAU**  
**au MEL-O-ROL**  
recouvert de crème fouettée

Grands et petits raffoleront de ce NOUVEAU gâteau fait exclusivement avec de la nouvelle crème glacée MEL-O-ROL de la crème fouettée Joubert... Ce gâteau alléchant sera le clou de vos repas de famille et de vos réunions sociales, tant par son apparence appétissante que par son goût savoureux. Achetez-en pour vous-même et offrez-en comme cadeau. Commandez au département des Fantaisies Glacées.

Le gâteau au **MEL-O-ROL** FRONTENAC 3121

- est prêt à servir sur réception;
- se tranche facilement en parts égales;
- est fait en grosseurs de 8 à 20 portions;
- constitue le dernier cri en dessert à la crème glacée

**J. Joubert**  
LIMITÉE

## Réflexions sur le machinisme

(Suite de la page 5)

manuelle un accroissement d'activité économique dont le monde ouvrier n'est pas le dernier à bénéficier; car à la production antérieure elle ajoute celle des industries dont la machine est le produit. Mais comme le rendement devient plus considérable, le regain d'activité économique est encore plus marqué. Il n'est pas moins incontestable que le développement du machinisme a donné lieu à de nombreuses inventions, qui ont fait naître autant d'industries nouvelles parmi lesquelles celles qui fabriquent des machines, instruments, appareils et objets destinés à l'usage individuel plutôt qu'à l'utilisation industrielle, peuvent absorber le plus grand nombre des ouvriers mis en chômage par la substitution de la machine à la main-d'œuvre dans la grande industrie.

Cette opinion, dira-t-on, ne s'appuie sur aucune donnée statistique. Il n'est pas facile, en effet, d'en faire une démonstration vraiment rigoureuse. Mais songez aux millions d'ouvriers sans compter les employés de commerce, qui vivent directement de la seule industrie de l'automobile; songez au nombre encore plus grand de personnes qui vivent indirectement de cette industrie. Or l'industrie de l'automobile, on en trouvera plus loin une démonstration, est impossible sans la machine-outil, seule forme de mécanisation dont on puisse s'inquiéter dans l'intérêt de l'ouvrier. Et l'automobile est une machine fabriquée à l'aide de machines nombreuses et variées, qui elles-mêmes ont été produites par du travail. Nous voici dans une chaîne dont il serait difficile de compter toutes les mailles, encore moins toutes les ramifications.

Abolir le machinisme — si c'était possible — ce serait supprimer des industries qui, comme celle de l'automobile, du téléphone, des appareils de radio et de nombreuses autres, procurent au monde ouvrier infiniment plus d'emplois qu'elles n'en retranchent par l'usage des machines-outils. Que deviendraient, par exemple, l'industrie de l'imprimerie et toutes celles qui en dépendent, si on supprimait la linotype, la rotative et même la simple presse mécanique? Imaginez un moment que nous revenions à la presse à main de Gutenberg. C'est déjà une machine, remarquons-le bien, mais assez rudimentaire pour trouver grâce devant tout le monde. Nous revenons en même temps à la composition à la main. On fait disparaître du même coup l'une des industries les plus importantes du monde par le nombre de personnes qui en vivent. On y songe moins parce que l'industrie de l'imprimerie n'est pas centralisée dans quelques immenses usines comme celle de l'automobile. Mais il y a des imprimeries dans à peu près toutes les plus petites villes du monde. Si bien que, sans compter les innombrables artisans libres, les métiers de l'imprimerie forment l'un des groupements professionnels les plus considérables. Les seuls syndicats affiliés aux unions internationales sont parmi les associations ouvrières les plus nombreuses et les plus puissantes; elles sont parmi celles qui ont permis à leurs membres d'atteindre l'un des niveaux de vie les plus élevés qu'on connaisse dans la classe ouvrière, d'obtenir des conditions de travail sans cesse améliorées et des rémunérations bien supérieures au salaire moyen des ouvriers.

A quoi les ouvriers appartenant aux divers métiers qui dépendent de l'imprimerie doivent-ils le sort qui fait d'eux l'une des classes les mieux partagées parmi les travailleurs? A quoi sinon au machinisme qui a fait d'un métier d'artisans isolés une industrie puissamment outillée, solidement établie, fortement décentralisée et considéra-

blement ramifiée. L'invention de la presse mécanique n'a pas mis d'imprimeurs en chômage, celle de la rotative n'a chassé aucun pressier de l'atelier, celle de la linotype n'a jeté aucun typographe-compositeur sur le pavé. Ces inventions ont au contraire multiplié le nombre de ces ouvriers spécialisés, et cela dans une proportion extrêmement importante; elles ont en outre créé de nouveaux métiers devenus aussi importants que les précédents, ceux des typographes-linotypistes, des pressiers de rotatives, des clichés, des photographeurs et autres.

Détruisez ces trois machines et vous anéantissez du coup les grandes industries du journal, des nombreux périodiques; et vous réduisez à son niveau d'il y a quelques générations la non moins importante industrie du livre et des imprimés de toutes sortes que la composition et l'imprimerie à la main seraient incapables de produire aussi abondamment que l'industrie mécanisée même si, par impossible, tous les chômeurs d'aujourd'hui devenaient typographes ou pressiers; car on ne saurait réunir en un lieu assez vaste pour coordonner leur travail le nombre d'artisans qu'il faudrait pour composer et imprimer tous les jours nos volumineux quotidiens aux tirages que l'on sait. Et alors vous réduisez au chômage non seulement les centaines de mille linotypistes et pressiers du monde, mais aussi les millions de travailleurs des métiers complémentaires, tous ceux qui collaborent au journal et au livre, à tous les nombreux services que comportent ces entreprises, du réseau télégraphique et de la rédaction jusqu'à la distribution et à la vente; et cela sans compter ceux qui travaillent à la construction, à l'entretien, à la réparation, à l'agrandissement des immenses immeubles où se logent les services des grands journaux, des grandes imprimeries et des grandes librairies et maisons d'édition; il faut ajouter à cela ceux qui vivent directement et indirectement des grandes usines qui fabriquent les machines d'imprimerie, l'encre, le métal et les autres accessoires. Ce n'est pas tout: imaginez alors à quel niveau vous abaissez l'industrie si considérable du papier, coupable, elle aussi, c'est admis, de surproduction, mais qui n'aurait tout de même pas fait vivre de si nombreux ouvriers pendant tant d'années et même encore aujourd'hui, sans les formidables machines qui l'animent et sans les machines perfectionnées de l'imprimerie moderne, que les usines de papier n'auraient jamais pu alimenter sans le machinisme.

Voilà des types d'industrie, choisis parmi les plus importants de l'économie contemporaine, où, loin d'avoir remplacé l'ouvrier en le réduisant au chômage, la machine a créé du travail et multiplié les emplois tout en augmentant et en variant la production.

Ces exemples, cependant, il faut l'avouer, ne présentent pas une valeur démonstrative aussi convaincante que s'ils s'appuyaient sur une enquête rigoureuse, des faits bien contrôlés, des statistiques établies scientifiquement. Ils valent toutefois comme arguments ceux qu'on trouve généralement sous la plume des adversaires de la machine, dont les démonstrations, faites le plus souvent d'exemples, n'ont presque toujours qu'une valeur sentimentale. Mais voici maintenant une constatation faite avec une rigueur qui en augmente singulièrement la portée. Il s'agit d'une industrie pourtant très affectée par la crise, celle du transport maritime.

On sait à quel point s'est développé l'outillage sur les paquebots, grâce à l'électrification de beaucoup d'appareils et grâce à l'emploi de machines sans cesse améliorées et renouvelées. Cela aurait dû, apparemment, entraîner une diminution numérique des équipages et par suite un chômage de marins. Or croirait-on qu'au contraire les équipages des navires tendent à aug-

menter plutôt qu'à diminuer? Telle était pourtant la tendance très nettement marquée, même au cours de la crise, jusqu'à la veille de la guerre. A la fin de 1935, donc en pleine crise, un périodique consacré aux choses de la marine établissait cette tendance à l'accroissement des équipages. Il appuyait sa démonstration sur des statistiques détaillées, précises, faciles à contrôler et d'autant plus significatives pour nous qu'elles avaient été compilées dans l'intention d'opposer l'abaïssement des recettes dû à la crise à l'accroissement des frais d'exploitation par suite de la mécanisation et de l'augmentation du personnel.

Dans son numéro du 7 novembre, le *Journal de la marine marchande* publiait un tableau rétrospectif, remontant jusqu'en 1885 et mettant en regard, pour toutes les grandes unités construites depuis cette date, le nombre des passagers admissibles à bord et le nombre des membres de l'équipage. Dans le texte qui accompagne ce tableau — dont les chiffres sont tirés d'un numéro présenté à la *North-East Coast Institution of Engineers and Shipbuilders* par M. J. Denham Christie — on lit par exemple des lignes comme celles-ci: "On pourrait croire, à première vue, que les nombreux progrès réalisés dans la construction navale, tant en ce qui concerne les appareils moteurs proprement dits que les multiples appareils auxiliaires, auraient permis de réduire l'effectif global de personnel. Il n'en est rien, et l'on assiste au contraire, en dépit de la chauffe au mazout, en dépit des moteurs Diesel, en dépit des multiples appareils électriques adoptés dans les différents services, le service de l'hôtel notamment, à une augmentation constante de l'effectif des équipages par rapport à l'effectif maximum de passagers transportables".

En moyenne, le coefficient de l'effectif par passager était, avant la guerre de 1914, de 0.30; un coefficient de 0.40 (*Mauretania*) était considéré comme exceptionnel et les coefficients de 0.21 à 0.26 assez fréquents. Voici, pour les principales unités construites avant 1914, le rapport du nombre des membres de l'équipage à celui du total des passagers admissibles: *Lorraine* (Transat., 1902), 0.29; *Olympic* (White Star, 1911), 0.35; *France* (Transat., 1912), 0.32; *Aquitania* (Cunard, 1914), 0.30; *Adriatic* (White Star, 1907), 0.19; *Rochambeau* (Transat., 1912), 0.21. Des paquebots importants construits depuis 1918, quatre ou cinq seulement ont un coefficient inférieur à 0.30: pour tous les autres, ce rapport se maintient au-dessus de 0.30 et de 0.40 et ne cesse de s'accroître à mesure que se développent le tonnage, la vitesse et la mécanisation des grands navires. Il atteint 0.44 sur l'*Ile-de-France* et le *Bremen*; 0.53 sur l'*Atlantique*; 0.59 sur l'*Empress of Britain*; 0.68 sur la *Normandie*. Et nous omettons le *Champlain* (0.56) et quelques vaisseaux des lignes d'Extrême-Orient dont le coefficient varie de 0.45 à 0.68, pour arriver au *Scharnhorst* qui, avec le coefficient de 0.85, n'était pas loin d'embarquer un homme d'équipage par voyageur payant, même quand le navire était chargé à sa pleine capacité.

Ces précisions permettent au *Journal de la marine marchande* de conclure à une situation économique intenable pour des compagnies de navigation dont, il faut le signaler en passant, les syndicats de marins exigent et obtiennent, au besoin par des grèves ou des lois sociales, un plus grand confort et un moindre travail pour les membres des équipages. Cela lui fournit aussi une explication ingénieuse de la recherche d'une plus grande vitesse sur mer, mais ceci est un autre sujet. Il nous suffit ici de prendre note du fait illustré par l'étude du *Journal de la Marine marchande*: la mécanisation croissante des navires n'entraîne pas une diminution des équipages, elle occasionne au con-

traire une augmentation du personnel. Il y a seulement un déplacement des tâches: moins de soutiers riva à une corvée pénible, plus de garçons d'hôtel et de domestiques affectés au service des voyageurs, travail beaucoup moins harassant et bien plus rémunérateur. Voilà un cas où, d'une façon évidente, la machine aura favorisé le travailleur en rendant les emplois plus nombreux et moins pénibles au lieu d'engendrer le chômage — et cela malgré la crise économique.

Malgré la crise économique aussi, la machine a continué de créer des emplois dans l'une des plus importantes industries de notre époque, celle de l'automobile, dans laquelle il faut inclure toute la ramification des industries et des commerces qui lui fournissent des matières premières plus ou moins élaborées et écoulent tous ces produits et leurs accessoires. Or non seulement ces entreprises, dont dépendent des millions de foyers, supposent, comme on l'a dit plus haut, un machinisme très poussé, mais deviennent techniquement et économiquement impossibles si seulement on tente de fabriquer à la main la moindre pièce qu'une machine-outil produit en série. L'économiste de la maison Ford, M. W.-J. Cameron, en a fait la démonstration en prenant pour exemple l'objet le plus simple, la douille intérieure du capuchon de moyeu d'une auto Ford.

"Cet objet, fabriqué à la machine, explique M. Cameron, coûte 12 cents et une fraction. Mais les étampes pour le fabriquer coûtèrent 13,328 dollars, et la presse automatique coûta 30,770 dollars, soit une machine qui coûte 44,098 dollars, pour fabriquer un article coûtant 12 cents. Cela, précise l'économiste, n'est que le coût de la presse, à l'exclusion de la superficie manufacturière qu'elle occupe dans l'usine, de l'énergie qui l'actionne et du service expert et des pièces de rechange pour son entretien. Emboutir cette douille intérieure à la main n'exigerait que 24 dollars d'outils". Mais pendant qu'un ouvrier fabriquerait une douille à la main, la machine en produirait 2,160.

Que faut-il conclure de ce contraste qui semble si défavorable à l'ouvrier? "Que les machines commencent à créer des emplois avant même de produire", répond M. Cameron qui appuie sa réponse sur la démonstration suivante:

"Considérons cette presse. Divisez son coût par une journée de salaire, à 7 dollars, supposons — car chaque dollar de son prix réel peut finalement être imputé au travail de quelqu'un. A ce taux, la presse et les étampes représentent 6,300 jours de travail, lesquels, à cinq jours par semaine et 52 semaines par année, donnent 24 ans, deux mois et deux semaines de travail. Vous pouvez diviser cela entre autant d'ouvriers qu'il vous plaira; mais cette presse, avec ses accessoires, aura nécessité, au total, 24 années de travail à 7 dollars par jour, avant qu'elle n'ait exécuté un mouvement pour du travail. Quels que soient ses effets par la suite, vous pouvez constater que le premier effet de la machine est de créer de l'emploi.

"Maintenant, continue M. Cameron, nous mettons cette presse à la production. Elle fabrique 2,160 douilles de capuchons de moyeu pendant qu'à la main un ouvrier en fabrique une. Y aurait-il plus d'emplois si on n'utilisait que des ouvriers travaillant à la main? Car, en réalité, il semble que cette presse, à ce taux de production, doit détruire 2,160 emplois possibles.

"Eh! bien, considérons la fabrication de cet article à la main. A première vue, cela semble présenter un avantage. Munir un homme de 24 dollars d'outils semble une grande économie sur une presse de 44,098 dollars. Mais pour fabriquer autant de douilles de capucho-

à la main et outiller 2,160 hommes à cet effet, cela coûterait 7,742 dollars de plus que la presse. Le coût de production de cette douille augmenterait immédiatement de 17 1-2 p.c., rien que pour les outils. Ensuite, il faudrait un atelier pour abriter ces 2,160 hommes; ce qui, sur la base d'aménagement Ford, coûterait au moins un demi-million de dollars et 38,000 dollars d'entretien annuellement, sans compter le coût du terrain de deux arpents. Une presse occupe 360 pieds carrés de superficie; pour les emboutisseurs à la main, il faudrait 116,640 pieds carrés de superficie.

"Mais supposons qu'on fasse tout cela pour combattre le chômage. Vous vous attendriez à ce que ces hommes fussent pour le moins aussi bien payés que ceux qui travaillent à la presse, n'est-ce pas? Car l'emboutisseur à la main fait un travail beaucoup plus dur. Donc, pendant une journée de 8 heures, un homme pourrait emboutir 2.7 douilles de capuchon. Avec la matière première et le salaire quotidien de 7.20 dollars payé actuellement pour ce travail, ces douilles coûteraient environ 2.50 dollars chacune. Plutôt cher pour un article qui peut être fabriqué à 12 cents! (...) Si ce principe était appliqué d'un bout à l'autre, dans la fabrication d'une automobile, vous n'achèteriez pas d'automobile. On a calculé que le coût de fabriquer de cette façon une auto Ford 1938 serait de 17,850 dollars. Et à ce prix, on ne vendrait pas 50 autos par an. Il n'y aurait de travail pour aucun de ces hommes dont vous êtes inquiets, ni pour les 125,000 autres ouvriers de la seule industrie Ford. Sans machine, il n'y aurait pas d'industrie de l'automobile".

Abordant le problème par l'autre bout, M. Cameron a encore calculé ce qui arriverait si, pour fabriquer une auto à la main et la vendre au prix courant, on payait le travail manuel à sa juste valeur, c'est-à-dire de façon à maintenir le prix de revient au-dessous du prix de vente: "Dans ce cas, un ouvrier employé à fabriquer ces douilles de capuchon gagnerait environ 18 cents par jour", et le niveau de vie des employés de l'industrie de l'automobile deviendrait celui des masses dénuées de la Chine.

Ainsi donc, si l'on supprimait la machine pour en revenir, non pas à l'artisanat du moyen âge, mais à l'outillage rudimentaire et à la mécanisation sommaire d'il y a un siècle ou un siècle et demi, les principales industries, redevenues manuelles, et privées des industries subsidiaires que seule la machine a rendue possibles, seraient pour la plupart inexistantes; celles qui resteraient seraient incapables de résorber la main-d'œuvre qu'on accuse le machinisme d'avoir réduite au chômage. Le chômage en serait au contraire aggravé et les conditions de vie rendues insupportables. Et les ouvriers eux-mêmes, qui n'en veulent tant à la machine que parce que des ambitieux dont ils font plus ou moins consciemment le jeu leur inspirent la haine de tout ce qui les dépasse, consentiraient-ils à revenir aux conditions de travail d'alors? A fournir l'effort phy-

Suite à la page 7

## Réflexions sur le machinisme

(Suite de la page 6)

sique et intellectuel ainsi que le nombre d'heures de travail nécessaires pour assurer une production suffisante? A se contenter de rémunération de l'ordre de celle qu'on a calculée plus haut dans le cas de l'emboutissage à la main d'une douille de capuchon de moyeu? A se priver par conséquent du confort matériel qu'ils connaissent aujourd'hui, même si ce confort n'est que relatif? A abandonner par conséquent les avantages divers que leur procure le syndicalisme? Car, en définitive, tous les divers éléments qui constituent ce qu'on est convenu d'appeler le *standard of living* sont plus ou moins liés au machinisme, leur développement coïncide pour le moins avec l'ère de la machine s'il n'en dépend pas directement, et c'est dans les pays les plus industrialisés que ce développement est le plus poussé.

D'ailleurs, ce qu'on reproche le plus à la machine, c'est d'être un facteur de surproduction et d'engendrer ainsi du chômage. Il y a surproduction, c'est entendu. Mais, on le verra plus loin, il est permis de douter que cette surproduction soit entièrement due à la machine. Et cette surproduction même n'est pas toute la crise dont la politique, surtout la politique économique et sociale, telle que pratiquée par à peu près tous les pays du monde, est beaucoup plus responsable que la mécanisation de l'industrie. D'aucuns voient dans la machine la source de tous nos maux comme d'autres ont cru naguère qu'il suffirait de réformer certaines institutions pour rendre les hommes heureux. C'est pourtant dans l'homme qu'est le mal, dans l'usage qu'il fait de la machine et des institutions. De tout temps, l'ambition et l'avidité ont poussé les hommes les uns contre les autres, faisant d'eux des loups toujours prêts à s'entre-dévorer: de tout temps ces tendances ont porté ceux auxquels la naissance, le succès, la chance, le travail, l'intelligence, la force ont donné quelque empire ou quelque autorité sur leurs semblables à abuser de ce pouvoir d'une façon ou d'une autre. Cela s'est produit sous tous les régimes et sous tous les climats comme à toutes les époques. Il n'en va pas autrement à l'époque du machinisme. C'est là surtout que se trouve le mal qu'on impute à un objet qui est en soi indifférent, mal indéfinissable ancré au cœur de l'homme et qui fait de l'histoire de l'humanité une série de luttes et de crises.

En vérité, la machine a créé des emplois, de nombreux emplois. Elle en a créé pour tout l'excédent des populations rurales qui a fait croître comme des champignons démesurés les villes tentaculaires de notre époque et qui continue malgré la crise d'affluer vers les centres urbains. Car, c'est un fait important qu'on oublie trop souvent: dans presque tous les pays, y compris notre province, la population rurale est restée sensiblement la même depuis que s'est dessiné le mouvement d'urbani-

sation qu'on a vainement cherché à enrayer. C'est l'excédent des campagnes que les villes ont ajouté à leur propre accroissement pour se développer à double allure pendant que la population des régions agricoles se stabilisait à peu près. De là la rupture d'un équilibre longtemps maintenu, une disproportion ans cesse accentuée entre deux catégories d'individus dont la solidarité s'est trouvée mal assurée. De cela la machine est peut-être responsable, mais plutôt parce qu'elle créait des emplois recherchés que parce qu'elle causait du chômage. Ce n'est pas la faute de la machine si les populations rurales ont continué d'envahir les villes et de les peupler au delà du point de saturation, créant ainsi une offre excessive sur le marché du travail, faisant tomber les salaires, multipliant les chômeurs, abaissant à double vitesse le pouvoir d'achat des masses, provoquant par là une première cause de surproduction. Cela est-il la faute de la machine? Pas entièrement en tout cas. C'est surtout la faute des hommes qui n'ont pas su résister au mirage des villes. Malgré cela, toutefois, il n'est pas sûr que, si l'on supprimait la machine et les emplois qu'elle a créés, les campagnes puissent résorber toutes les populations qu'elles ont déversées dans les villes, à supposer que tout ce monde soit apte à reprendre le travail de la terre.

Une autre cause de la crise, entraînant une surproduction relative qui n'est pas due à la machine, c'est l'expansion de la civilisation dite européenne au delà des foyers où elle était autrefois concentrée. M. André Siegfried a trop bien analysé ce phénomène pour qu'on y insiste longuement ici. Rappelons-en seulement l'essentiel en fonction du machinisme. Par la colonisation — qui est antérieure à l'ère de la machine — les grandes puissances européennes ont graduellement étendu à presque toutes les contrées des autres continents, y compris le nôtre, leur forme de civilisation. Il n'est pas question ici de condamner ou même de discuter ce qu'on a appelé l'oeuvre civilisatrice des blancs. N'empêche qu'en introduisant leur progrès dans les pays à populations primitives ou arriérées, les Européens ont compromis eux-mêmes leur domination du monde. Dans les pays neufs des continents d'occupation récente et dans les contrées rétrogrades des vieux continents, le progrès matériel a pénétré à la suite des missionnaires, des administrateurs coloniaux, des médecins hygiénistes; il a rayonné autour des comptoirs de commerce. Ces pays se sont lassés de recevoir des métropoles le produit manufacturé à même leurs matières premières. Ils se sont industrialisés à leur tour, cherchant à exporter un produit fini plutôt qu'une matière brute. Ils ont introduit sur leur sol des cultures nouvelles, ce qui n'a pourtant rien à voir avec le machinisme. Ils ont fertilisé des terres incultes, acclimaté des animaux et des plantes. Ils ont en un mot multiplié et varié leur production agricole et industrielle. De là est née, dans ces pays qui exportaient naguère leurs matières premières et importaient presque toutes les denrées nécessaires à leur subsistance, la tendance à se suffire à eux-mêmes. Sans aller jusqu'à l'autar-

cie — presque réalisée dans certains cas — cette tendance a considérablement réduit, sinon tari, le commerce extérieur de nations dont l'économie était pratiquement basée sur l'exportation. Cela a renversé l'équilibre économique de ces contrées industrielles, causant une surproduction relative, paralysant ainsi une partie de l'outillage industriel, entraînant par voie de conséquence un chômage qu'on ne saurait raisonnablement attribuer au machinisme. Car la cause véritable de cet enchaînement de faits, c'est moins l'introduction du machinisme dans les pays neufs que l'élévation de ce pays au niveau intellectuel et technique des nations les plus avancées.

Il y a surproduction, c'est entendu, et cette surproduction engendre ce qu'on pourrait appeler le cycle du chômage: les individus sans emploi ayant un moindre pouvoir d'achat, ils consomment moins et entraînent à leur tour un nouveau ralentissement dans la production et par suite de nouvelles mises à pied d'ouvriers qui, eux-mêmes, feront recommencer le cycle. Mais on vient de voir deux causes fondamentales du chômage qui ne tiennent pas au machinisme. La surabondance de la plupart des principaux produits agricoles ne dépend pas non plus de l'outillage industriel, mais plutôt de l'ambition des hommes et d'une concurrence commerciale devenue effrénée.

Il y a surproduction de vin en France, en Algérie, en Espagne, en Italie, dans presque tous les pays vignobles et même en Allemagne; et cela en dépit d'une consommation sans cesse accrue malgré la crise. C'est que la culture de la vigne a été considérablement étendue, que les maladies de cette plante sont mieux soignées, que des pays comme la Californie, l'Afrique du Sud, l'Australie et même le Canada se sont mis à produire du vin sur une haute échelle.

La machine n'y est pour rien. Si même elle intervient dans ce cas, c'est pour faciliter la consommation plutôt que la production en aidant à la distribution du produit par l'embouteillage mécanique — qui n'est pas un travail de production — par le transport rapide, par la diffusion des réclames commerciales, par une répartition plus complète dans tous les endroits de commerce, jusque dans des contrées qui n'achetaient guère de vin autrefois et qui ont pris l'habitude d'en consommer. Il y a surproduction de café au Brésil malgré la baisse marquée, bien que relative, des prix qui, du moins jusqu'au début de la guerre actuelle, en facilitait la consommation. S'il existe des machines à torréfier, elles ne contribuent pas à la production mais à la seule transformation d'un produit qui vient de la terre. Il y a surproduction de blé en Canada, en Argentine, ailleurs. Ici la machine intervient dans une certaine mesure puisque la mécanisation est assez développée sur les terres à blé; mais l'intervention de la politique, l'ambition et la concurrence des hommes n'y sont-elles pas pour beaucoup plus que la machine? L'appel à l'immigration, l'irrigation des terres, la multiplication constante des emblavures, l'appel saisonnier

aux chômeurs des villes à l'époque des récoltes, cela n'est pas que l'on sache un fait de la machine.

On pourrait citer de nombreux autres exemples. Je surproduction — celui du coton entre autres, celui du sucre — où la machine n'est pour rien ou pour bien peu de chose dans la production si elle joue un grand rôle dans la transformation. Il y eut d'ailleurs des crises de surproduction avant la crise actuelle et avant l'ère de la machine. Ces crises étaient moins générales, c'est entendu, le plus souvent régionales; elles pouvaient se produire quelque part alors qu'un autre point du globe souffrait de disette. L'histoire de l'intendant Joseph qui, pendant les années d'abondance avait su prévoir les années de

famine en est un exemple. Des moyens de transports améliorés eussent pu établir une sorte de compensation entre les pays de surabondance et les régions d'insuffisance: mais cela eût déjà été du machinisme.

La machine n'est donc pas le plus grand mal. Elle n'est pas une nouvelle forme de la boîte de Pandore. Elle n'est pas le bandit mécanisé, ce pelé, ce galeux d'où nous vient tout le mal. Si l'on veut absolument s'en prendre à une machine des souffrances dont se plaint l'humanité, c'est à la machine humaine qu'il faut en vouloir, à la machine à penser qui est si souvent faussée, à la machine à agir qui est si souvent mal réglée. Sur ce tout aux écoles sociologiques et économiques qui s'emploient

(Suite à la page 8)

### NOTRE FAVORI NATIONAL



# MELCHERS GIN

*Vielli!*

10 oz. - \$1.05  
26 oz. - \$2.40  
40 oz. - \$3.45

• Pas autre chose que du gin... et rien que du gin AUTHENTIQUE... fait exclusivement de grains... et sans adjuvant.

PRODUIT DE MELCHERS DISTILLERIES LIMITED, MONTRÉAL et BERTHIERVILLE

## Chacun est l'artisan de sa fortune

... • • •

Ce qu'on attribue au hasard est presque toujours la conséquence des qualités ou des défauts de chacun. Sauf de rares exceptions, chacun est responsable de sa propre destinée. Comptez sur vous-même, et non sur les autres ou sur les événements. Votre avenir sera ce que vous l'aurez fait. Quoi que vous entrepreniez, il vous faut de l'argent. Pour en avoir, il faut économiser méthodiquement. Ouvrez un compte d'épargne à la

### BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$160,000,000  
534 bureaux au Canada  
66 succursales à Montréal

PLateau 5151

## ACHETER CHEZ DUPUIS

### C'EST ECONOMISER

Chaque article acheté chez DUPUIS représente toujours la pleine valeur pour votre argent au triple point de vue de QUALITE, SERVICE et SATISFACTION.

La maison DUPUIS est dirigée par des Canadiens français et tous ses employés sont membres du Syndicat Catholique et National; elle mérite donc l'appui de tous les syndiqués.

# Dupuis Frères

Rues Ste-Catherine, St-André, DeMontigny et St-Christophe.

### Aux secrétaires-correspondants des Syndicats

La C.T.C.C. demande à chaque secrétaire-correspondant de chaque syndicat de lui faire parvenir son nom et son adresse à 1231 est, Demontigny, à l'édifice des Syndicats.

Cette demande est pour répondre à l'appel de l'Université Queen's de Kingston, Ontario, et du ministère fédéral du Travail.

### Reflexions sur le machinisme

(Suite de la page 7)

bien plus à faire la cour au prolétariat en attisant ses haines. point, il faut s'en prendre sur-en cultivant ses ambitions, en exploitant son ignorance qu'elles ne cherchent sérieusement, scientifiquement et sincèrement à trouver une solution juste, raisonnable et applicable aux problèmes qu'ils agitent sans parfois en connaître les premiers mots. Ceux qui, depuis la crise, demandent la mise au rancart ou au pilon de toutes les machines industrielles, sont du reste le plus souvent les mêmes qui, à une époque plus prospère, se donnaient comme les apôtres ou les prophètes du progrès, identifiaient le progrès matériel au progrès social et réclamaient — ils réclament encore aujourd'hui malgré la crise et malgré la guerre — un salaire maximum pour un travail minimum. Tout cela était et reste lié au machinisme. Mais ces démagogues s'en moquent, leur seul but étant d'inventer pour le prolétariat de nouveaux prétextes à se trouver malheureux et d'attiser ensuite des rancœurs qui se multiplient plus facilement qu'elles ne s'apaisent.

Supprimer la machine, rejeter le machinisme, ce serait rétrograder, ce serait détruire une civilisation dont, malgré ses défauts, nous nous montrons si fiers que nous n'en voudrions pas changer et que nous nous battons pour la défendre. Ce serait vouloir enrayer ou détruire le progrès des sciences sous prétexte que des applications scientifiques servent à la plus inhumaine des guerres. Du reste, le machinisme industriel est un fait contre lequel il est aussi vain de s'élever que de tenter de remonter le cours du Niagara. Au cours de son évolution, l'humanité a vu ainsi se poser devant elle, à diverses époques, des faits inéluctables. Chaque fois on vit des attardés, qui cherchaient souvent à se donner figure de novateurs, essayer d'aller à l'encontre de ces faits nouveaux, contre lesquels ni eux ni personne ne pouvaient rien. Il est aussi vain de s'opposer à la machine que de vouloir sauver le théâtre en supprimant le cinéma, rendre leur prospérité aux chemins de fer en détruisant camions et autos, maintenir les tirages des journaux en interdisant aux postes de radiophonie l'émission de nouvelles et de réclames commerciales.

Le machinisme est de cet ordre de faits contre lesquels, il est inutile de s'élever et à plus forte raison de lutter. Notre humanité devra s'y faire, notre économie s'y adapter, notre société s'en accommoder. Au lieu de s'atta-

quer à cet élément irréductible, il vaudrait mieux s'employer à rendre moins pénible une adaptation qui ne se fera malheureusement pas sans de grandes souffrances pour les pauvres humains que nous sommes. L'organisme social, pas plus que l'organisme humain, ne s'adapte sans peine aux climats nouveaux. Si le progrès est une ascension, il faut pouvoir résister à la fatigue et au vertige, s'attendre à des reculs et à des chutes, endurer des écorchures et des blessures, ou renoncer à monter, c'est-à-dire vivre.

On ne saurait mieux terminer ces réflexions écrites au fil de la plume qu'en généralisant la conclusion que M. Cameron applique à la seule industrie de l'automobile: Supprimer la machine "n'améliorerait rien. Normalement, trois millions d'hommes sont employés (aux Etats-Unis seulement) à la fabrication, à la vente et au service des automobiles PARCE QUE, avec des machines, on peut produire des autos à des prix que les gens peuvent payer. Et il s'ensuit que cela crée des emplois à des salaires permettant aux gens d'acheter. Sans les machines, il n'y aurait ni autos, ni emplois, ni salaires. Depuis sa création même, jusqu'au dernier tour de ses rouages, la machine industrielle crée des emplois".

—(de l'Actualité Economique, oct. 1940).

Georges LANGLOIS,  
journaliste.

### Avis aux menuisiers qui font eux-mêmes leur propre échafaudage

Un charpentier-menuisier poursuivait l'Etchemin Curling Club pour un montant de \$21,500. Il alléguait qu'en novembre 1938, alors qu'il travaillait à la réfection d'une bâtisse du club, il s'était cassé les deux jambes en tombant d'une assez forte hauteur, l'échafaud ayant cédé sous ses pieds. Il prétendait que l'échafaud ayant été fait avec du bois impropre à cet usage fourni par le défendeur, celui-ci était responsable de l'accident.

L'hon. juge Hector Verret, dans un jugement très élaboré, déclare entre autres choses que c'est le demandeur qui, de par son métier, aurait dû s'apercevoir que le madrier en question n'était pas assez fort pour servir à un échafaudage. Tout ce qu'a fait le défendeur, ce fut de permettre à l'ouvrier de se choisir du bois dans une pile qui se trouvait au club. L'action a été renvoyée avec dépens. Me J.-P.-A. Gravel représentait l'Etchemin Curling Club.

### On manque d'ouvriers

Chicoutimi (D.N.C.). — Les chantiers forestiers connaissent une activité comme on n'en a presque jamais vu dans notre région. La main-d'oeuvre se fait même rare. Les salaires sont loin d'avoir atteint encore, cependant, les hauts niveaux d'il y a vingt ans.

CLairval 7902 Service courtois et diligent  
**AQUILA LAPOINTE**  
ASSURANCES  
Vie — Feu — Automobile — Vitrine — Vol — Accident —  
Maladie, etc., etc.  
4466, RUE LAFONTAINE (Angle William-David) — MAISONNEUVE MONTREAL  
DU CERCLE LEON XIII

Tél. FR. 0117 Accommodation spéciale pour délégués  
**HOTEL LAFAYETTE**  
A.-H. PATENAUDE, prop.  
Amherst et Demontigny (à proximité de l'édifice des Syndicats)

### ANTONIO GARNEAU, C.R.

Avocat et procureur



BERTRAND, GARNEAU & PIGEON

276 ouest, rue St-Jacques, Montréal

HA. 7291

**ETABLIE 1790!**

**EXCELLENTS AVEC**

**la Bière**

**Dow**

**OLD STOCK**

58F